



Complément au mémoire
*Des mesures
gouvernementales
inacceptables*

Présenté au
ministère de l'Éducation

Septembre 2000

Introduction

Tel que l'indique le titre, le présent document doit être lu en complément du mémoire intitulé *Des mesures gouvernementales inacceptables*, que la Fédération a présenté au Ministère en avril dernier.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés ici à la question de la diplomation, qui semble devenue un paradigme dans la nouvelle philosophie de financement des universités et plus particulièrement des programmes de certificat. Nous convenons certes que la persévérance dans les études doit être un sujet de préoccupation constante mais, comme nous l'avons affirmé avec impatience et véhémence dans notre mémoire, nous estimons que le Ministère erre en voulant en faire le principal critère de financement.

Outre qu'elle soit vicieuse dans son principe même, l'application de cette règle de financement aux seuls programmes de certificat, comme nous le verrons plus précisément, serait de surcroît discriminatoire, car la présumée sous-diplomation dans ces programmes est une fiction.

Il existe aussi de sérieux indices voulant qu'une politique restrictive de financement des certificats comporterait un effet négatif sur l'accès des francophones aux études universitaires, ce qui serait singulièrement absurde de la part d'un gouvernement du Parti québécois. Les femmes, les personnes d'origine sociale modeste, celles qui occupent un emploi et les gens des régions éloignées en seraient également affectés.

Nous constatons également que le Ministère entend agir avec beaucoup de précipitation en se donnant moins d'un an pour disposer d'une question aussi complexe que la pertinence et la qualité des programmes de certificat. Méfiante en raison de la très mauvaise écoute que lui porte le Ministère, la Fédération insiste aussi pour être associée directement à ce processus d'évaluation.

Au-delà des aspects qui touchent plus particulièrement la formation courte, nous ferons enfin quelques remarques plus générales sur d'autres lacunes de la politique de financement.

La faible diplomation : un mythe

À notre connaissance, les statistiques utilisées dans le cadre du débat sur le financement des programmes de certificat sont toujours celles qu'a publiées le Conseil des universités en 1992 dans une étude intitulée *Rapport sur les perspectives et les défis du 1^{er} cycle universitaire québécois. Volet 1 Cheminements et spécialisation*. Extrait de cette étude, le Tableau 1 répertorie les taux de diplomation des étudiants à temps partiel des programmes de certificat dans l'ensemble du réseau universitaire.

Tableau 1

Laval	39,3 %
U. de M. et écoles affiliées	32,0 %
U. de M.	39,3 %
École des HEC	18,6 %
École polytechnique	26,7 %
Sherbrooke	36,2 %
U.Q. et constituantes	12,9 %
UQAM	20,0 %
UQTR	15,5 %
UQAR	24,8 %
UQAH	21,4 %
UQAT	19,6 %
ETS	6,3 %
Téluq	1,8 %
McGill	32,9 %
Concordia	29,2 %
Ensemble des universités	21,2 %

Taux de diplomation des étudiants à temps partiel dans les programmes de certificat de la cohorte de 1986 après cinq ans. Source : Conseil des universités. *Rapport sur les perspectives et les défis du 1^{er} cycle universitaire québécois. Volet 1 Cheminements et spécialisation*. 1992, p. 51.

On retient en premier lieu le taux global de diplomation : à 21,2 %, il semble effectivement très bas. Ce seul chiffre ne dit cependant pas tout. Il ne dit pas, par exemple, que le taux varie considérablement d'un établissement à l'autre, soit d'un maximum de 39,3 % à Laval et à l'U. de M. à un minimum de 1,8 % à la Téluq, encore que ce dernier chiffre soit sujet à caution. En 1997, la direction de la Télé-université avait en effet affirmé catégoriquement que son taux de diplomation dans les certificats pour la période à l'étude approchait les 30 %.

Comme le montre le tableau 2, la variation qu'on observe entre les universités, on la constate aussi entre les secteurs disciplinaires, le taux de diplomation oscillant d'un maximum de 46,9 % dans les sciences de la santé à un minimum de 6 % dans les études plurisectorielles. Dans le *Mémoire de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université en réponse au mandat du Groupe de travail sur le financement des universités (1997)*, on rappelle par ailleurs que les sciences de l'administration comptaient pour plus de la moitié de l'effectif étudiant à temps partiel dans les certificats au moment où le Conseil des universités a effectué son étude. Or, à 13,6 %, le taux de diplomation dans ce secteur disciplinaire est

nettement plus bas que tous les autres secteurs, à l'exception des études plurisectorielles. En excluant les sciences de l'administration, le taux d'ensemble grimpe à plus de 30 %.

Tableau 2

Sciences de la santé	46,9 %
Sciences pures	33,2 %
Sciences appliquées	23,4 %
Sciences humaines	33,7 %
Lettres	25,8 %
Droit	30,4 %
Sciences de l'éducation	37,1 %
Sciences de l'administration	13,6 %
Arts	30,4 %
Études plurisectorielles	6,0 %
Ensemble des secteurs	21,2 %

Taux de diplomation des étudiants à temps partiel dans les programmes de certificat de la cohorte de 1986 après cinq ans selon le secteur disciplinaire. Source : Conseil des universités. *Rapport sur les perspectives et les défis du 1^{er} cycle universitaire québécois. Volet 1 Cheminements et spécialisation.* 1992, p. 53.

Ces chiffres peuvent également varier dans le temps. On en veut pour preuve l'exemple de l'U. de M. Selon le tableau 1, le taux de diplomation dans les certificats était de 39,3 % en 1991. Pour la cohorte de 1987 lue à l'hiver 1993, ce taux était passé à 44 %. Il a continué d'augmenter dans les années suivantes : pour la cohorte de 1990 lue en 1996, il était de 51,3 %, comparativement à 36,9 % pour les mineurs, 49,8 % pour les majeurs et 40,5 % pour les baccalauréats non contingentés.

De plus — et c'est là un argument de poids —, le tableau 3 indique que le taux de persévérance dans les programmes de certificat est du même ordre de grandeur que celui qu'on observe chez les étudiants à temps partiel dans les programmes de baccalauréat de l'ensemble des universités, soit 26,2 %.

Tableau 3

Laval	31,1 %
U. de M. et écoles affiliées	42,6 %
U. de M.	63,1 %
École des HEC	9,5 %
École polytechnique	21,3 %
Sherbrooke	27,0 %
U.Q. et constituantes	19,2 %
UQAM	21,5 %
UQTR	17,0 %
UQAC	15,4 %
UQAR	16,2 %
UQAH	20,6 %
UQAT	11,1 %
ETS	13,8 %
McGill	34,1 %
Concordia	23,7 %
Bishop's	31,0 %
Ensemble des universités	26,2 %

Taux de diplomation des étudiants à temps partiel dans les programmes de baccalauréat de la cohorte de 1984 après sept ans. Source : Conseil des universités. *Rapport sur les perspectives et les défis du 1^{er} cycle universitaire québécois. Volet 1 Cheminements et spécialisation.* 1992, p. 41.

Ajoutons à cela que, pour des raisons de méthode de compilation des statistiques, on ignore la proportion réelle d'étudiants dans un certificat qui se rendent jusqu'au baccalauréat et que près de 20 % des étudiants qui s'inscrivent dans un certificat sont déjà titulaires d'un baccalauréat.

À la lumière de ce qui précède, nous ne pouvons que répéter ce que disait en 1997 le mémoire de la Faculté de l'éducation permanente :

« En matière de taux de diplomation, la désignation et l'isolement des certificats comme le lieu où la situation est la moins acceptable ne résiste pas à une analyse objective et rigoureuse des données québécoises sur la question. En procédant ainsi, on adopte une perspective réductrice de la problématique de la persévérance aux études universitaires et, partant d'une analyse tronquée, on risque d'aboutir à des solutions tronquées. »

De là, il est clair pour nous que, en visant particulièrement le financement des programmes de certificat, le MEQ se livrerait à des pratiques discriminatoires.

Les francophones et l'université

Quoiqu'il ne s'agisse pas de statistiques récentes, il existe des indices sérieux à l'effet que les programmes de certificat ont constitué la voie privilégiée d'accès des francophones du Québec aux études universitaires. C'est à tout le moins ce qu'indique le tableau 4, qui est extrait de *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*, une étude qu'a réalisée Jacques La Haye en 1990. On y observe les phénomènes suivants : que

ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre des études de baccalauréat était à ce moment-là deux fois moindre pour les francophones que pour les anglophones.

Tableau 4

	Bacc.	Certificat	Total
Français			
Espérance avant 30 ans	22,5 %	14,1 %	36,6 %
Espérance après 30 ans	26,4 %	35,8 %	62,2 %
Anglais			
Espérance avant 30 ans	44,2 %	2,5 %	46,7 %
Espérance après 30 ans	54,7 %	7,9 %	62,6 %
Autre			
Espérance avant 30 ans	29,3 %	4,0 %	33,3 %
Espérance après 30 ans	33,7 %	9,7 %	43,4 %
Total			
Espérance avant 30 ans	25,0 %	12,5 %	37,5 %
Espérance après 30 ans	29,5 %	31,6 %	61,1 %

Espérance d'accès aux études universitaires de la population québécoise selon divers paramètres, à partir de l'expérience de l'année universitaire 1984-1985. Source : La Haye, Jacques. 1990. *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*. Québec. MESS. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, p. 11.

C'est seulement en incluant les programmes de certificat et le groupe des plus de 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivaut dans les deux groupes linguistiques, soit 62,2 % comparativement à 62,6 %. Cela faisait dire à M. La Haye : « L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espérance d'accès après 30 ans chez ces derniers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones. »

Par ailleurs, comme le rappelle le mémoire de la FEP déjà cité, passé 25 ans, les étudiants privilégient les programmes de certificat et le régime des études à temps partiel : « En 1994, 75,8 % des étudiants de 25 ans et plus au premier cycle étaient inscrits à temps partiel [...] Dans les universités francophones, 62 % des étudiants de 25 ans et plus au premier cycle étaient inscrits dans des programmes autres que le baccalauréat au premier cycle en 1994. »

Pour des raisons qui nous sont inconnues, les statistiques publiées par La Haye ne semblent pas avoir été actualisées dans les années subséquentes. Chacun devrait pourtant convenir qu'elles ont leur importance, notamment le gouvernement d'un parti politique dont l'une des principales raisons d'être est la promotion du français et des francophones. Jusqu'à preuve du contraire, la Fédération considère que les programmes de certificat ont joué un rôle majeur dans la scolarisation des francophones et elle dénoncera toute initiative qui compromettrait cet acquis. Soit dit en passant, comme nous en avons fait état dans nos précédentes interventions, c'est aussi le cas pour les femmes, les gens d'origine sociale modeste et ceux qui habitent dans les régions éloignées des grands centres.

Encadrement et aide financière

Dans notre mémoire d'avril dernier, nous nous sommes félicités du fait que le récent avis du Conseil supérieur de l'éducation — *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir* — recommande aux universités d'étendre aux étudiants à temps partiel les mesures de persévérance dans les études dont bénéficient les étudiants à plein temps. Le dépistage des étudiants en difficulté et la possibilité de bénéficier d'un meilleur encadrement pourraient certainement contribuer à augmenter le taux de diplomation.

La Fédération affirme par ailleurs depuis plusieurs années que l'admissibilité des étudiants à temps partiel à l'aide financière contribuerait également à cet objectif. Depuis le dégel des droits de scolarité, en 1989, on observe que les étudiants à temps partiel s'inscrivent à moins de cours, ce qui a évidemment pour conséquence d'allonger leurs études et d'augmenter les possibilités d'abandon. Les données sur le coût de l'admissibilité des étudiants à temps partiel au régime de l'aide financière sont connues, la loi sur l'aide financière comporte déjà des dispositions à ce sujet, le dossier est à l'étude depuis plusieurs années, mais il n'y a toujours rien de concret sur la table.

Pourquoi tant de précipitation?

Un autre élément important est la précipitation avec laquelle le Ministère semble vouloir modifier le financement des programmes de certificat. Dans le document ministériel d'avril, on parlait d'une période de deux ou trois ans alors qu'il est maintenant question de disposer du dossier au cours de la prochaine année.

À moins que le MEQ ait déjà fait son lit, nous sommes convaincus qu'il sera impossible d'évaluer la qualité et la pertinence des certificats dans un si court laps de temps et d'effectuer un nouveau partage des responsabilités entre les cégeps et les universités — soit dit en passant, nous ne disposons d'aucune information sur ce dernier aspect du dossier.

Nous nous interrogeons également sur la nature du "mécanisme souple" qu'utiliseront le MEQ et les universités pour procéder à l'évaluation. Est-il besoin de dire que nous insistons pour que la méthodologie utilisée soit connue et publique et que les étudiants adultes, en l'occurrence la FAEUQEP, soient directement associés à l'opération?

Conclusion

De ce qui précède, nous retenons en priorité les éléments suivants :

1. Il n'existe pas de problème de non diplomation particulier aux programmes de certificat et la volonté gouvernementale de diminuer le financement de ces programmes, voire de les faire disparaître, est dès lors discriminatoire.
2. Selon toute probabilité, une politique restrictive de financement des programmes de certificat compromettrait l'accès aux études universitaires pour les francophones, les femmes, les gens d'origine sociale modeste et ceux des régions.
3. L'extension aux étudiants à temps partiel des politiques institutionnelles de persévérance dans les études ainsi que l'admissibilité de ces mêmes étudiants au régime de l'aide financière constituent deux mesures de nature à favoriser la hausse de la diplomation.
4. L'évaluation de la qualité et de la pertinence des programmes de certificat ainsi que le partage des responsabilités entre les cégeps et les universités doivent s'effectuer selon une méthodologie transparente et publique, et les étudiants adultes doivent être associés à l'opération.

Comme la plupart de nos partenaires de la communauté universitaire, nous constatons par ailleurs que notre présente intervention s'inscrit dans une consultation a posteriori puisque de larges pans de la politique de financement s'appliquent dès l'année financière en cours. Nous dirons simplement que cette façon de faire ne s'inspire certainement pas des plus hautes normes de la démocratie.

Le MEQ n'a par ailleurs pas lieu de pavoiser sur l'ampleur des fonds nouveaux qu'il injecte dans le réseau universitaire. En raison de l'ampleur des coupes budgétaires des dernières années, l'ensemble du système d'éducation demeure sous-financé. Dans le cas particulier des universités, comme le rappelait récemment la Fédération étudiante universitaire du Québec, il manque encore 200 millions dans le réseau pour atteindre le niveau de financement de 1994.

De plus, alors que l'accessibilité aux études universitaires constitue l'un des principes de base de la Politique sur les universités, le projet de Politique de financement ne prévoit aucune enveloppe budgétaire dédiée ni aucune mesure pour le premier cycle, qui compte pour plus de 80 % de la clientèle universitaire.

Nous partageons également l'inquiétude de nos partenaires quant à la philosophie même qui inspire le financement conditionnel — une très sérieuse atteinte à la tradition d'autonomie des universités — et nous considérons essentiel que le financement de base comporte un mécanisme d'ajustement annuel aux coûts de système.

Enfin, si nous comprenons fort bien que les liens avec l'entreprise font partie de la réalité contemporaine des universités, nous ne saurions admettre que ce soient des acteurs extérieurs à l'université qui définissent l'objet et les modalités de la recherche universitaire. Agir ainsi équivaudrait à l'impensable : la rupture du lien entre la recherche et l'enseignement.